



Chères clientes, chers clients,

Bien que le mois de janvier tire à sa fin, nous en profitons pour vous souhaiter une joyeuse année 2023. Les événements des dernières années ont démontré l'importance de la santé et d'être entouré de nos proches et nous vous souhaitons donc le meilleur pour la prochaine année. Nous éviterons les résolutions de début d'année, mais nous jugeons important de vous rappeler certaines bonnes habitudes financières à adopter pour les prochains mois.

Vos droits de cotisation pour 2023

REER : Vous avez jusqu'au premier mars 2023 pour faire vos cotisations REER qui seront déduites de votre revenu de 2022. Le maximum annuel correspond toujours à 18% de votre salaire gagné l'année précédente pour un maximum de 29 210 \$. Vous pouvez également cotiser de manière supplémentaire si vous avez des droits inutilisés des années précédentes. Pour connaître votre montant maximal déductible, vous pouvez vous référer à votre avis de cotisation fédéral.

Pour savoir le montant d'impôt que vous épargnez en cotisant à vos REER, vous pouvez multiplier le montant de cotisation par les taux du tableau suivant selon votre revenu de 2022 :

Revenu imposable *	Taux marginal d'impôt**
Moins de 15 000 \$	0 %
15 000 \$ à 45 000 \$	27.53 %
45 000 \$ à 95 000 \$	37.12 %
95 000 \$ à 125 000 \$	45.71 %
125 000 \$ à 220 000 \$	49.97 %
220 000 \$ et plus	53.31 %

*Certains montants ont été arrondis pour fins de simplification.

** Certains palliers d'impôts ont été exclus pour fins de simplification.

Source : <https://www.rcqt.com/fr/planiguide/tableaux/quebec/table-dimpo/>

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec nous le plus rapidement possible si vous avez besoin de conseils sur le montant optimal à prendre de REER pour l'année. Il s'agit d'une période très achalandée et nous demandons votre collaboration afin que votre déclaration fiscale soit des plus optimale pour vous.

CELI : Les nouveaux droits de cotisation CELI pour l'année 2023 sont de 6500 \$. Si vous aviez 18 ans ou plus en 2009 lors de la création du régime CELI, vous avez des droits de cotisation cumulatifs pour un montant total de 88 000 \$. Selon votre âge actuel, vous pouvez vous fier au tableau suivant pour connaître le maximum de votre CELI :

Plafond des cotisations CELI			
Âge min. pour cotisation (année courante)	Année	Droit annuel	Droit cumulatif
32	2009	5 000	5 000
31	2010	5 000	10 000
30	2011	5 000	15 000
29	2012	5 000	20 000
28	2013	5 500	25 500
27	2014	5 500	31 000
26	2015	10 000	41 000
25	2016	5 500	46 500
24	2017	5 500	52 000
23	2018	5 500	57 500
22	2019	6 000	63 500
21	2020	6 000	69 500
20	2021	6 000	75 500
19	2022	6 000	81 500
18	2023	6 500	88 000

Nouveau régime pour 2023 : CELIAPP

Annoncé en 2022 par le gouvernement fédéral, le CELIAPP enterra en vigueur à partir du 1^{er} avril 2023. Ce régime a été créé dans le but de faciliter l'accès à la propriété pour les premiers acheteurs au pays. Selon votre situation, ce véhicule de placement pourrait s'avérer très pertinent pour l'achat futur d'une maison, car il possède plusieurs caractéristiques fiscales intéressantes. Nous aurons beaucoup plus de détails dans les semaines et les mois à venir, mais voici ce que nous savons pour l'instant :

Critères d'admissibilité :

- Avoir au moins 18 ans, mais moins de 71 ans
- Ne pas avoir été propriétaire d'une maison/immeuble depuis au moins 5 ans
- Ne pas habiter avec un conjoint(e) qui est actuellement propriétaire d'une résidence

Avantages fiscaux du régime :

- Cotisations déductibles d'impôt (dans l'année courante ou reportable dans le futur)
- Aucune imposition au retrait des sommes
- Aucune obligation à remettre les sommes dans le régime sur une période donnée (contrairement au RAP que nous connaissons actuellement qui doit être remboursé sur 15 ans)
- Droits cumulatifs de 8000 \$ / année pour un maximum de 40 000 \$ à vie
- Possibilité de transfert des cotisations au REER après 15 ans si aucun achat de maison

Si vous n'êtes pas propriétaires actuellement et que vous répondez aux critères OU que vos enfants d'âge majeur répondent à ces critères, nous vous invitons à nous envoyer un courriel pour nous en informer et nous communiquerons avec vous lorsqu'il sera possible d'ouvrir des comptes. Sachez que, peu importe votre intention ou non d'acheter une maison dans l'avenir, nous pouvons mettre en place des stratégies fiscales avec ce nouveau compte qui pourraient s'avérer très payantes pour vous ou vos proches. Nous vous recommandons de nous informer de votre admissibilité afin que nous puissions évaluer les meilleurs scénarios pour vous.

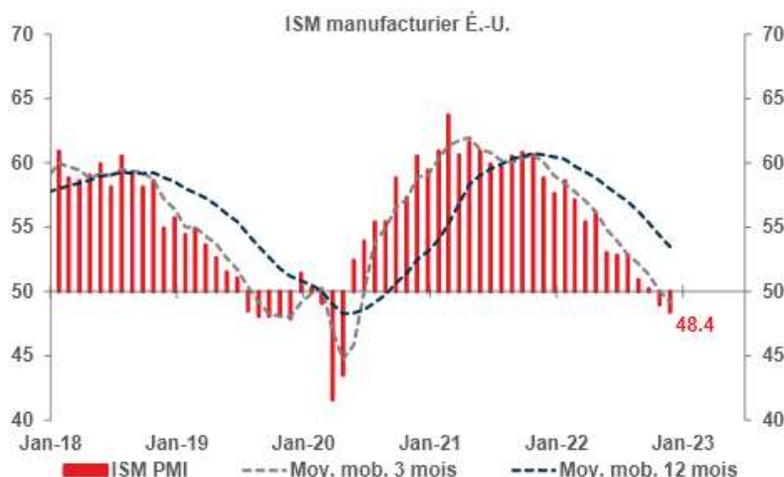
Si vous voulez plus d'information, vous pouvez vous référer aux différents articles suivants :

<https://www.bnc.ca/particuliers/centre-aide/epargne-placements/regimes/celiapp-cest-quoi-comment-ca-fonctionne.html>

<https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2023-01-05/celiapp/hey-les-jeunes-preparez-vos-bidoues.php#:~:text=Au%20CELIAPP%2C%20ce%20nouveau%20produit,dans%20moins%20de%20trois%20mois.>

À quoi s'attendre des taux d'intérêts pour 2023?

En 2022, les banques centrales ont mené un combat sans relâche contre l'inflation et ont utilisé leur arme de prédilection en augmentant les taux d'intérêts. L'effet sur le marché boursier et le marché immobilier s'est fait sentir presque immédiatement. Nous commençons également à voir les effets sur l'ensemble de l'économie où nous voyons une diminution de la production manufacturière sur l'ensemble de la planète tel que présenté dans le graphique suivant :



Source : Bureau des placements BNI

Ce ralentissement économique va fort probablement nous amener en récession. Peu de gens s'entendent sur la longueur et la profondeur de cette récession et le portrait sera fort probablement différent selon qu'on soit au sud ou au nord de la frontière Canada / USA.

Comme les hausses de taux des banques centrales nous amènent en récession, ce sont également ces mêmes taux qui devraient nous permettre de relancer l'économie dans le futur. Nous pouvons donc nous attendre à une baisse éventuelle des taux. Il est cependant impossible de se prononcer sur le moment où nous commencerons à voir des baisses de taux. Actuellement dans le marché, le consensus est qu'il est probable qu'une baisse des taux survienne en fin d'année 2023 ou au début 2024 au Canada. Aux États-Unis, nous parlons plus de 2024, sans plus grande précision.

La banque du Canada a augmenté ses taux dans la dernière semaine de janvier et a annoncé l'intention de faire une pause pour les prochains mois. Il n'est pas impossible que les taux montent encore, mais, comme expliqué plus haut, les chances sont plutôt de l'inverse. Par conséquent, si vous êtes en négociation de votre taux hypothécaire en ce moment, vous pourriez opter pour une stratégie à taux variable en considérant que votre taux demeura stable dans les prochains mois avec un potentiel à la baisse à moyen terme. Une bonne stratégie serait également de prendre un taux fixe sur une période de 2 à 3 ans afin de renégocier un terme plus rapidement que sur un fixe 5 ans. Un hybride entre ces 2 stratégies peut aussi très bien vous satisfaire.

Pour finir, nous vous recommandons de faire preuve de prudence et de toujours évaluer votre budget en considérant un coussin afin de vous prémunir des imprévus s'ils survenaient. Nous sommes disponibles pour vous conseiller si vous avez besoin.

Une note plus personnelle

À la mi-janvier 2023, nous avons souligné les 20 années de service de notre associée en placement, Manon Royer au sein de notre équipe. Sa diligence, sa rigueur et son professionnalisme ne sont qu'une partie des qualités que Manon possède et met à profit pour notre clientèle depuis 20 ans. Je suis extrêmement fier de la compter parmi nous et je suis certain que votre expérience client est grandement améliorée grâce à son approche humaine.

Nul besoin de révéler son âge, mais vous pourrez constater par sa photo qu'elle serait encore bonne pour un 20 ans de plus! Je vous invite à la féliciter pour son travail et son dévouement depuis toutes ses années.



Encore une fois, nous vous remercions pour votre confiance et nous demeurons disponible pour toute question. N'hésitez jamais à communiquer avec nous pour vos dossiers de placements, assurance, fiscalité et planification successorale. Nous avons les experts à votre disposition pour vous aider.

Yannick Gagnon, CPA, CIM

Conseiller principal en gestion de patrimoine &
Gestionnaire de portefeuille

819 583-6035
yannick.gagnon@bnc.ca

Manon Royer

Associée en gestion de patrimoine

819 583-1322
manon.royer@bnc.ca

Audrey Pelletier

Adjointe

819 583-6035
audrey.pelletier@bnc.ca



Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine
3956 rue Laval, Bureau 100,
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2W9

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX). Les renseignements contenus aux présentes ont été préparés par le Groupe Conseil Gagnon, une équipe de la FBN. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de la FBN. Le présent document ne peut être reproduit que ce soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être effectuée sans que le consentement préalable écrit de la FBN n'ait été à chaque fois obtenu.